



CONSEIL DE LA RECHERCHE ET CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE REUNIS
Séance du 23/05/2023

DELIBERATION

*relative à l'élection des représentants des personnels et usagers de l'Université Toulouse Capitole
au Sénat académique de la COMUE Université de Toulouse*

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment leur article 20,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole,

Vu le règlement intérieur provisoire de l'Université Toulouse Capitole, notamment ses articles 50 à 55,

Vu les procès-verbaux de dépouillement en date du 23 mai 2023,

Les membres nouvellement élus et les représentants des établissements-composantes du conseil de la recherche et du conseil des études et de la vie étudiante réunis, après en avoir délibéré, décident :

Article 1^{er}

Sont élus représentants de l'établissement public expérimental fondateur Université Toulouse Capitole au sénat académique de la COMUE expérimentale Université de Toulouse :

Pour le collège des professeurs et assimilés (collège A) :

- Mme Francette FINES (12 suffrages exprimés, 12 voix obtenues)
- M. David ALARY (12 suffrages exprimés, 12 voix obtenues)

Pour le collège des autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et assimilés (collège B) :

- Mme Sarah CHRIFI TORRICELLI (7 suffrages exprimés, 7 voix obtenues)
- M. Stefano UGOLINI (7 suffrages exprimés, 7 voix obtenues)

Pour le collège des personnels BIATSS :

- Mme Anissa VALLET (7 suffrages exprimés, 4 voix obtenues)

Pour le collège des doctorants :

- Mme Oumnia ABIDI (6 suffrages exprimés, 6 voix obtenues)
- M. Pierre-Jean THIL (6 suffrages exprimés, 6 voix obtenues)

Pour le collège des autres usagers :

- M. Alexandre PERIN (5 suffrages exprimés, 5 voix obtenues)

Article 2

La présente délibération sera affichée dans les locaux de l'université, publiée sur son site internet et transmise à la rectrice de la région académique.

Le président,


Hugues KENFACK

